



CAUSERIES SÉCURITÉ

N° 1 LA LOCALISATION D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES SOUTERRAINS AVANT DE CREUSER

CONTEXTE :

Chaque année au Canada, des infrastructures et des services souterrains sont heurtés accidentellement. L'excavation imprudente pourrait entraîner de graves blessures ou la mort, des amendes et des coûts de réparations ou une interruption des services. Bien qu'un grand nombre d'infrastructures et de services souterrains se trouvent dans des régions urbaines, de nombreuses infrastructures se situent en régions rurales également.

TYPE DE TRAVAUX :

Il est important de planifier l'endroit où creuser avant le début des travaux. Que ce soit pour creuser une tranchée ou pour installer une clôture, il est essentiel de situer les infrastructures et les services souterrains.

Exemples de travaux nécessitant la localisation d'infrastructures et de services souterrains :

- Nivelage du sol
- Épandage de boue
- Éclaircissement et débroussaillage
- Retrait ou ajout de la couverture du sol
- Labourage profond/sous-solage
- Creusage de tranchées
- Déblai/remblai
- Nettoyage de fossé de drainage
- Brûlage dirigé
- Installation de tuyaux de drainage
- Terrassement
- Installation de clôtures et aménagement paysager
- Excavation
- Forage
- Accumulation de stocks/entreposage/stationnement
- Activités de dynamitage
- Construction de bâtiment



ACSA | CASA
ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE
CANADIAN AGRICULTURAL SAFETY ASSOCIATION

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DE L'ANIMATEUR :

Les renseignements suivants servent uniquement de guide. Adaptez votre causerie à votre type d'exploitation et à vos installations.

- ✓ Imprimez des copies de cette fiche pour vous-même et chacun des participants.
- ✓ Menez une discussion avec vos travailleurs sur le contenu de cette fiche à un endroit pertinent au sujet. Donnez des exemples réels si possible. Demandez à vos travailleurs de parler de leurs expériences dans le domaine.
- ✓ Ne pas avoir peur de passer aux questions.
- ✓ Concluez en passant rapidement en revue les principaux points ou en résumant la discussion.
- ✓ Inscrivez sur la fiche votre nom, le lieu de la rencontre, et la date. Demandez à chaque travailleur de signer la fiche pour confirmer sa présence.
- ✓ Classez votre fiche au dossier de la formation des travailleurs pour documenter la formation donnée.

POINTS IMPORTANTS :

Téléphonez un centre d'appel unique ou visitez ClickBeforeYouDig.com pour soumettre une demande locale. Il s'agit d'une demande de rendez-vous pour que le fournisseur de services en question se déplace à l'emplacement et localise les infrastructures et les services souterrains. Habituellement, il faut prévoir 3 à 5 jours ouvrables pour compléter une localisation. Vous serez avisé si une localisation nécessite un consentement par écrit. Une fois le processus de localisation complété, le fournisseur de services peut soit accorder une permission sans condition, accorder une permission nécessitant le respect de certaines conditions de sécurité ou ne pas accorder une permission de creuser. Ne creusez pas avant que tous les fournisseurs de services aient répondu à votre demande de localisation.

De la peinture, des piquets ou des drapeaux sont des moyens permettant aux propriétaires d'infrastructures souterraines d'identifier l'emplacement de ces infrastructures. Chaque infrastructure a une couleur unique qui lui est assignée.

ROUGE – LIGNES ÉLECTRIQUES, CÂBLES, CONDUITES, CANAUX OU FILS ET CÂBLES D'ÉCLAIRAGE

JAUNE – GAZ, HUILE, PÉTROLE, VAPEUR OU MATIÈRES GAZEUSES

ORANGE – COMMUNICATION

COMMENTAIRES/SUGGESTIONS :

Nom de l'exploitation : _____

Lieu : _____

Animateur : _____

Date _____

BLEU – EAU

VERT – CONDUITS PLUVIAUX ET D'ÉGOUT

MAUVE – CANALISATION D'IRRIGATION OU DE BOUE

ROSE – REPÈRES TEMPORAIRES

BLANC – EXCAVATION PROPOSÉE

ATTENTION : VOUS ÊTES RESPONSABLE DES LIGNES DE SERVICE DÉTENUES PAR LES CLIENTS. Les propriétaires de services publics ne connaissent pas l'emplacement de ces lignes.

CANADA : <http://www.clickbeforeyoudig.com>

COLUMBIE-BRITANNIQUE : <https://www.bc1c.ca>
1-800-474-6886

ALBERTA: <http://albertaonecall.com> 1-800-242-3447

SASKATCHEWAN : <https://www.sask1stcall.com/request-phone> 1-866-828-4888

MANITOBA : <http://clickbeforeyoudigmb.com>
1.800.940.3447

ONTARIO : <https://www.ontarioonecall.ca>
1-800-400-2255

QUÉBEC ET CANADA ATLANTIQUE :

<https://www.info-ex.com>

YUKON, T-N-O ET NUNAVUT : Contactez les propriétaires d'infrastructures directement.

PARTICIPANTS À LA CAUSERIE :

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____